

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guiraud, M. Constant, M. Duprey, Mme Choulet

-----



## Délibération n° 15-02 du 17 octobre 2024

### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA VILLE DE DAKAR – AVENANT RELATIF À LA CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET AFRICOLOR

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02, du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu sa délibération n° 15-02 en date du 23 novembre 2023, relative au projet de coopération avec la Ville de Dakar (Sénégal) – Déclaration d'intention,

Vu sa délibération n° 03-02 du 28 mars 2024, relative à la politique culturelle – subventions de fonctionnement 2024 aux organismes conventionnés œuvrant dans le domaine culturel,

Vu sa délibération n° 15-02 du 4 juillet 2024, relative aux projets de coopération décentralisée avec le Sénégal, recettes à percevoir,

Vu la convention triennale 2023-2025 au titre du fonctionnement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé, relatif à la convention triennale 2023-2025 au titre du fonctionnement avec l'association Africolor pour l'ajout d'une activité en lien avec le projet de coopération décentralisée mené avec la mairie de Dakar ;



- APPROUVE le versement d'une subvention de 15 651 euros à l'association Africolor pour la réalisation de l'activité supplémentaire.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*